



A LA UNE : LES RÈGLES DE L'ART

Les règles comme « respecter, appréhender et maîtriser l'environnement ». Jouer au golf, quel que soit le niveau, suppose de se soumettre en toutes circonstances, pour soi-même et pour les autres, à des règles. Toute attitude inappropriée rejait sur les partenaires, les adversaires et soi-même. La plupart du temps, ce sont des oublis de notre part, voire une connaissance imparfaite des nombreuses règles fixées par le Royal & Ancient Rules Limited (R&A). Alors, place aux révisions.

Des rââteaux toujours mal placés

Qui n'a pas été énérvé par un rââteau mal placé ? S'il n'y a pas de règle précise en matière de positionnement des rââteaux, le R&A préconise, après avoir fait le tour du problème, de « laisser les rââteaux en dehors des bunkers, dans une zone où il est peu vraisemblable qu'ils gênent le mouvement de la balle » (voir schéma sur le site de l'AS > Rubrique Lucarne golfique). Les rââteaux sont donc moins gênants lorsqu'ils sont placés à l'extérieur des bunkers, de l'autre côté de l'obstacle par rapport à l'axe de jeu du trou.

Toujours, côté bunkers

Les bunkers sont parfois le lieu de nombreuses désillusions. Et tout est fait pour compliquer les choses. Ainsi une balle déclarée injouable dans un bunker doit

obligatoirement être droppée dans le bunker. Si celui-ci est en « conditions anormales », eau fortuite par exemple, la balle doit être droppée à l'intérieur du bunker ou à l'extérieur avec une pénalité d'un coup. Comme tout détrit (pomme de pin, feuille ...), une pierre reposant dans un bunker ou le touchant, ne peut pas être déplacée (R.23). Ce qui n'est pas le cas d'une obstruction amovible (bouteille en plastique, rââteau ...). Enfin, n'oublions pas de niveler le sable après avoir réussi cette magnifique sortie au drapeau.

Avant de « placer » sa balle sur le fairway, on la marque

Les règles locales nous autorisent à placer sa balle sur les zones « tondues ras ». Nombreux sont ceux qui relèvent leur balle pour la nettoyer et la placer à moins d'une carte de score de sa position initiale. Ce faisant, ils encourrent 1 point de pénalité. Selon les Règles, toute balle relevée doit préalablement être marquée (R.20.1). Alors, prenons tous de bonnes habitudes.

On droppe une fois, pas deux

Ma balle s'est égarée dans un rough profond. Prudent, je la déclare injouable (ce que je peux toujours faire, sauf dans un obstacle d'eau) et la droppe à moins de deux longueurs de club avec 1 point de pénalité. Pour mon malheur, la balle droppée se retrouve dans une

position tout aussi inconfortable. Je peux à nouveau la dropper, mais avec un deuxième coup de pénalité. Conclusion, prêtons attention à la zone choisie pour dropper.

Détritus et obstructions

Comme nous l'avons rappelé, tous les objets naturels non fixés au sol peuvent être enlevés, sauf dans un obstacle (un bunker par exemple). Attention à ne pas déplacer votre balle en faisant le ménage (1 point de pénalité). S'il est autorisé d'enlever des bruns d'herbe ou de la terre meuble sur le green, aplatis des marques de crampons sur votre ligne de put vous coûtera 1 point de pénalité. Par chance, les nouveaux poteaux des 135 peuvent être enlevés facilement. Vous pourrez le faire s'il est dans votre ligne de jeu, comme toute obstruction amovible. Il en est de même des piquets rouges et jaunes délimitant un obstacle d'eau (R 24.1). Par contre, les piquets de hors-limites sont par définition des éléments fixes, les déplacer vous pénalisera de 2 coups.

Le doute est permis

Et si, en dépit de ces quelques rappels, vous avez un doute quant à la règle à appliquer, pas d'inquiétude. La règle 3.3 autorise un joueur à finir un trou avec deux balles, le Comité décidant ultérieurement quelle balle retenir pour établir le score.

EDITO

Protégeons notre
beau parcours

Question de saison. A Saint Samson, le printemps 2016 est celle des travaux, qu'ils soient d'entretien comme la création de pré-rough sur de nombreux trous, la pose de nouveaux piquets des 135 ... ou plus lourds, comme le défrichage de zone boisée et la conception de zone de recueil de drainage. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces travaux qui apporteront une nette amélioration. Nous pouvons même espérer disposer dans un avenir plus ou moins proche d'une zone d'entraînement digne d'un parcours de cette qualité retrouvée. Mais souvenons nous que nous sommes en partie responsables de la conservation de ce patrimoine. Dans la mesure où un terrain de golf est fragile et qu'il convient de jouer la balle là où elle repose, moins il sera abîmé, moins il y aura de risque de jouer une balle mal placée. Aussi convient-il de respecter quelques principes fondamentaux. Replacer les divots, niveler le sable d'un bunker, respecter les greens, réparer les pitches ... figurent parmi les prescriptions que tout joueur se doit de respecter.

LES BRÈVES DE SAINT-SAMSON ...

Trégor Cup

Saint Samson remporte le trophée et collecte ainsi pour l'école de golf un chèque de 200 €. A cette occasion, les doyens (Albert Caoulan pour les Ajoncs et Yves Le Bars pour Saint Samson) ont encore frappé fort : ils ont gagné

leur matchplay ! L'un contre l'autre sera peut-être pour l'an prochain ?

Challenge Mercedes

Un joueur de Saint Samson au trou n° 18 des Ajoncs va tenter une première (pour lui), sortir de la mare devant le green. Réussie !



SAVE THE DATE

La prochaine assemblée générale aura lieu le 26 novembre et sera suivie, le dimanche 27, d'une compétition des bénévoles (Comité, école golf, ProAm).